

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 29 mai 2009
(convocation du 15 mai 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 10
M. HERITIE Michel à M. SOUBABERE Pierre
M. PUJOL Patrick à M. SEUROT Bernard à partir de 11 h 50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
M. BONNIN J. Jacques à Mme BONNEFOY Christine jusqu'à 10 h 10
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BRUGERE Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme. DELATTRE Nathalie
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 40
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU J.Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11 h 40
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30

M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. LOTHaire Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. PALAU Jean-Charles à M. DAVID Yohan
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à Mme. PIAZZA Arielle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. MOGA Alain
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10 h 15
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 45
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h 50
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Dispositif de sensibilisation à l'éco-citoyenneté - Partenariat avec l'Inspection Académique et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Gironde - Renouvellement - Décision - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Cette année, le dispositif communautaire « pédagogie et développement durable » a permis de sensibiliser 10 000 écoliers de la Cub autour d'actions spécifiques, d'actions de projet et d'Agenda 21 scolaires.

Pour l'année scolaire 2009-2010, et en accord avec l'Inspection Académique, nous nous sommes fixés les objectifs suivants à atteindre :

- sensibiliser un nombre d'écoliers toujours plus important,
- susciter et organiser une autonomie plus grande de l'enseignant dans la recherche d'informations, la conduite de projets et leur valorisation,
- développer nos partenariats institutionnels et environnementaux dans la mise en œuvre technique et financière de ce dispositif,
- privilégier des actions pérennes et multi thématiques.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons adapté notre dispositif. L'accompagnement technique et humain des enseignants dans la conduite de leurs projets pédagogiques s'envisage désormais autour de trois axes :

- formation des enseignants,
- mise en réseau de leurs expériences et projets pédagogiques,
- aide technique.

Par ailleurs, serait envisagée la conclusion d'un partenariat avec une fondation (WWF, fondation Nicolas Hulot, fondation Al Gore...).

♦ **La formation des enseignants**

Nous souhaitons susciter et organiser une autonomie plus grande de l'enseignant dans la définition et la mise en place de ses projets pédagogiques liés au développement durable. En accord avec l'Inspection Académique, et conformément au projet de convention qui fait l'objet de cette délibération, nous proposons, pour l'année 2009-2010, un cycle de formation. Les intervenants proposeront des demi-journées de formation autour des thèmes suivants :

- définition et modalités de mise en place d'un Agenda 21 scolaire,
- définition et modalités de mise en place d'actions pédagogiques liées à l'éco-mobilité,
- définition et modalités de mise en place d'actions pédagogiques liées à l'éco-consommation,
- définition et modalités de mise en place d'actions pédagogiques liées à l'éco-construction,
- définition et modalités de mise en place d'actions pédagogiques liées à l'éco-système,
- définition et modalités de mise en place d'actions pédagogiques liées à l'éco-citoyenneté.

Les conditions de mise en œuvre des cycles de formation sont en cours de rédaction.

- ♦ **La mise en réseau des expériences et des projets**

La Cub a mis en ligne fin avril un site Internet entièrement dédié au dispositif communautaire « pédagogie et développement durable ». Les enseignants y trouveront un centre de ressources et des reportages vidéo et photo des projets et des écoliers qui les ont conduits. En septembre, les enseignants pourront échanger grâce à la mise en place d'espaces collaboratifs de travail.

Le grand public pourra également y accéder et mesurer le travail communautaire produit autour de ces enjeux.

Une demande de co-financement à hauteur de 7 500 euros de ce site a été faite à l'ADEME. Celle-ci est en cours d'étude.

- ♦ **L'aide technique**

Le dispositif reposera toujours sur les trois types d'actions proposés depuis plusieurs années.

- ❖ **Les actions de sensibilisation :**

Ce sont des demi-journées de visites de sites, ou d'interventions en classe.

La Cub continuera d'apporter un soutien technique (photocopies, tickartes) au Centre des Classes Citadines pour l'accueil des classes, et un soutien financier pour l'accompagnement de ces dernières dans le cadre de visites de lieux symboliques en terme de développement durable.

Comme l'année passée, nous souhaitons financer une partie des actions de sensibilisation selon les modalités développées dans la convention jointe.

▼ Les actions de projet :

La Cub allouera une subvention de 1 600 euros HT aux 50 projets qui répondront aux conditions suivantes :

- chaque projet devra impliquer au minimum deux classes dans une même école,
- les enseignants devront trouver un financement supplémentaire auprès d'autres organismes (mairies, ADEME, autre),
- les enseignants devront utiliser ce budget auprès d'un ou de trois intervenants associatifs maximum,
- les enseignants devront présenter leur projet (contenu, descriptif, objectifs) sur un formulaire devant une commission réunissant des membres de l'ADEME, de la Cub, de l'Inspection Académique pour accord, et s'engager à participer à une journée de valorisation,
- les projets devront comporter des indicateurs de changement de comportement afin d'évaluer les impacts et les répercussions du travail de l'année sur les savoirs, savoir-faire et savoir - être de l'enfant.

Au mois de mai ou juin 2010, la Cub organisera une semaine de valorisation pour accueillir les enfants dont les projets auront été financés par ces subventions.

▼ Des actions agenda 21 scolaire :

Les retours d'expérience des dix premiers agendas 21 scolaire, dont l'accompagnement technique et humain s'achève en juin prochain, fera l'objet d'un rapport en cours d'année 2010, et cinq écoles seront accompagnées, en application des stipulations du marché en cours.

Par ailleurs, la 6ème édition du guide « Agir pour le développement durable » sera distribuée comme chaque année aux enseignants à l'occasion de la pré-reentrée scolaire, ainsi qu'à l'ensemble des équipes municipales en charge de ces problématiques.

Enfin, un marché est en cours de lancement afin de trouver un prestataire assurant :

- l'accompagnement des établissements qui souhaiteraient entrer dans le programme d'agenda 21 scolaire,
- l'aide ponctuelle des dix écoles susvisées,

- la formation d'interlocuteurs municipaux à la méthodologie de l'agenda 21 scolaire,
- la mise à jour des outils et méthodologie agenda 21 scolaire,
- la contribution à la formation des enseignants.

Le montant de l'aide financière apportée à l'ADPEP 33, l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Gironde, et dont les modalités sont fixées dans le projet de convention joint, s'élève à 90 500 euros nets (montant non soumis à TVA).

La dépense afférente à cette aide sera imputée sur le budget de la direction de la Communication, sur la ligne suivante :

Compte 6574 – chapitre 65 – Fonction 8330 – CRB P100

Afin de formaliser les évolutions du partenariat entre l'Inspection Académique et la Cub, et dans l'intérêt des élèves des écoles primaires publiques et privées sous contrat et des établissements spécialisés situés sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux autour de ce dispositif, nous vous demandons, si tel est votre avis,

- d'autoriser le renouvellement du partenariat avec l'ADPEP 33 à hauteur de 90 500 euros nets,
- d'autoriser le Président à signer une nouvelle convention avec l'Inspection Académique et l'ADPEP33.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 mai 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 JUIN 2009

PUBLIÉ LE : 16 JUIN 2009

M. ALAIN CAZABONNE